

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales



Le 10 juin 2022

TABLE DES MATIÈRES

GOUVERNEMENT

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

CORONAVIRUS

M. Melanson

L'hon. M^{me} Shephard

M. Melanson

L'hon. M^{me} Shephard

M. Melanson

L'hon. M^{me} Shephard

M. Melanson

L'hon. M^{me} Shephard

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

SANTÉ MENTALE

M. Melanson

L'hon. M^{me} Shephard

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

SOINS DE SANTÉ

M. Melanson

L'hon. M^{me} Shephard

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M. Holder

L'hon. M. Holder

PRIX DES COMBUSTIBLES

M. Coon

L'hon. M. Holland

M. Coon

L'hon. M. Holland

SOINS DE SANTÉ

M. Melanson

L'hon. M^{me} Shephard

L'hon. M^{me} Shephard

M. Melanson

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

GOUVERNEMENT

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Les applaudissements ne signifient pas que je serai gentil, mais je serai respectueux.

Monsieur le président, lorsque le premier ministre a été assermenté, il y a maintenant presque trois ans, il a dit — et je paraphrase : Nous donnerons des réponses directes ; nous fonderons nos décisions sur des preuves et des faits ; nous fournirons des renseignements sans dorage. Il a également dit : Je pense chaque mot que je dis ; nous nous tiendrons à des normes plus élevées.

Monsieur le président, cette période des questions sera la dernière à laquelle je participerai. Le premier ministre aurait-il l'obligeance de véritablement respecter ses propres paroles d'il y a trois ans et de dire à ses collègues du Cabinet de les respecter également?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Oui, absolument, Monsieur le président. Il est facile de répondre à la question. Nous gérons effectivement nos affaires en respectant le principe en question. Il s'agit de la façon dont les gens de la province s'attendent à ce que nous gérons nos affaires.

De plus, j'aimerais simplement retourner la question au chef de l'opposition et aux parlementaires du côté de l'opposition, car le principe est le même pour tous. Si nous suivions tous un tel code de déontologie, cela ferait de la province un meilleur endroit où vivre.

CORONAVIRUS

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, je suis reconnaissant de la réponse, mais nous laisserons les gens du Nouveau-Brunswick juger ce que le premier ministre a dit pour sa défense et celle de ses collègues et ce qui a été fait pendant les trois dernières années.

L'automne dernier, au Nouveau-Brunswick, nous avons traversé ce que j'appellerais une période très difficile et sombre. De plus, je déteste avoir à dire ce qui suit, Monsieur le président. Pendant les cinq dernières semaines de l'année, il y a eu plus de 1 129 décès dans la province. En fait, il s'agissait du plus grand nombre de décès au pays. La professeure agrégée Tara Moriarty a dit que le taux de mortalité au Nouveau-Brunswick pendant cette période était très élevé et elle se demande ce qui peut bien causer la mort des gens si ce n'est pas la COVID-19. J'ai déjà posé ces questions à la ministre de la Santé. J'aimerais entendre ce qui s'est passé l'automne dernier, et nous aimerions tous le savoir.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, je partage la préoccupation du chef de l'opposition, car les propos de M^{me} Moriarty sont un peu étonnants, je pense. Je pense qu'il s'agissait un peu d'alarmisme. Je pense que tout le monde veut davantage de renseignements sur la situation ; ma réponse aujourd'hui sera donc très prudente.

J'ai très clairement fait savoir au ministère que je veux connaître la réponse de la Santé publique en ce qui concerne la situation. Je ne peux pas parler à titre de clinicienne puisque je ne suis pas clinicienne. Ainsi, je veux que vous sachiez que la Santé publique a été informée de la situation. La Santé publique fait un suivi au sujet de la cause d'un décès en obtenant des médecins traitants des documents à l'appui ou en examinant le certificat médical de décès. Monsieur le président, ce ne sont pas les politiciens qui signent les certificats médicaux de décès — ce sont les médecins. Les décès manifestement causés par la COVID-19 sont enregistrés dès que les renseignements sont reçus par nos épidémiologistes. Les décès pour lesquels la cause n'est pas claire...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Madame la ministre.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, 4 599 personnes au Nouveau-Brunswick ont perdu la vie pendant les 25 dernières semaines de l'année dernière. C'est 24 % plus de décès qu'en temps normal. Nous savons que, en août, environ 13 personnes par jour étaient déclarées positives. Ce chiffre est monté à 47 en septembre, puis à 192 en décembre. Je pense qu'il serait juste, et c'est le moins qu'on puisse dire, que la ministre nous dise clairement — et bientôt — ce qui s'est passé l'année dernière. Le nombre de décès était-il directement lié à la COVID-19? Était-il lié à la décision prise l'été dernier? Une chose est certaine : trop de gens sont décédés. En tant que gens du Nouveau-Brunswick, nous méritons de savoir ce qui s'est passé.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Je suis d'accord avec le chef de l'opposition, Monsieur le président, et les responsables du ministère de la Santé ont décidé qu'ils analyseraient la surmortalité dès que Statistique Canada aura recueilli les données concernant tous les décès enregistrés en 2021. Voilà qui est très important. Il y a un retard dans la confirmation des décès. Le processus est semblable à ceux qu'on utilise ailleurs. Les décès en surnombre signalés par Statistique Canada ne sont pas seulement les décès causés par la COVID-19, mais aussi tous les autres décès au Nouveau-Brunswick, et il est très important d'apporter cette précision. De plus, Monsieur le président, chaque décès doit être validé. Le chef de l'opposition le sait. J'aimerais que le public le sache. Une cause sera établie pour tous les décès enregistrés. Les chiffres sont provisoires et seront continuellement rajustés, chaque mois, jusqu'à ce qu'une cause soit précisée relativement à chaque décès de 2021. Merci, Monsieur le président.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Original]

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, les données proviennent de Statistique Canada. C'est une organisation tout à fait crédible à l'échelle nationale. Quand nous voyons le nombre de décès, nous pouvons peut-être revenir un peu en arrière et examiner les décisions qui ont été prises. Il n'est pas question de blâmer qui que ce soit ici.

Lorsque des décisions ont été prises, l'été dernier, nous savions que le variant Delta allait arriver au Nouveau-Brunswick. Il est arrivé, et nous avons vu une augmentation drastique du nombre de personnes ayant reçu un test positif. La professeure Moriarty suggère que, s'il n'y a pas un lien direct avec la COVID-19, il y a certainement un lien indirect. Nous sommes en juin 2022, soit six mois depuis le début de la dernière année. La ministre devrait avoir une meilleure compréhension. Va-t-elle nous fournir ces détails lorsqu'ils seront...

[Traduction]

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Eh bien, Monsieur le président, avant que les décisions ne soient prises l'été dernier, le député d'en face faisait partie du comité multipartite du Cabinet sur la COVID-19 — comité dont il s'est par la suite retiré. De plus, je sais qu'il a des liens avec le milieu médical. Le fonctionnement du processus ne lui est pas inconnu, Monsieur le président.

Ainsi, je vais dire, encore une fois, que la cause de chaque décès au Nouveau-Brunswick est établie par des médecins compétents. Ils signent les certificats médicaux de décès et établissent la cause des décès. Si un décès est lié à la COVID-19, les médecins approfondissent leur évaluation afin de déterminer s'il s'agit d'un décès causé par la COVID-19 ou s'il s'agit du décès d'une personne atteinte de la COVID-19. Ensuite, tous ces renseignements sont présentés, mais il faut parfois des mois avant que la cause de chaque décès soit établie. Le ministère fera un suivi, Monsieur le président.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, je vais poser une question au premier ministre. Les chiffres sont alarmants. L'automne dernier, le Nouveau-Brunswick a enregistré le plus grand nombre de décès dans le pays. Trop de personnes du Nouveau-Brunswick sont décédées. Nous offrons nos sincères condoléances à leur famille et à leurs amis. Toutefois, en raison de la gravité de la situation et du fait que nous n'avons encore pas obtenu des réponses claires de la ministre, voici ce que je demande au premier ministre ce matin : Demanderez-vous une enquête sur la situation?

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, le gouvernement ne signe pas les certificats médicaux de décès — ce sont les

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

médecins qui le font. Les représentants du ministère ont déjà dit qu'ils se penchaient sur la question. Ils attendent que la cause de chaque décès soit établie avant de mener une analyse, et une analyse est effectivement justifiée. Les gens du Nouveau-Brunswick ont besoin d'une réponse à la question, et j'assure au chef de l'opposition par intérim qu'ils recevront une réponse. Toutefois, nous ne pouvons pas réévaluer les renseignements avant de savoir qu'ils sont confirmés. Certains des chiffres pourraient changer en fonction de l'évaluation de Statistique Canada. Or, compte tenu de leur ampleur, nous devons nous préoccuper des faits, et l'analyse sur le sujet sera menée. Merci, Monsieur le président.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Vous savez, Monsieur le président, je comprends bien que des analyses sont en cours. Il s'agit du minimum auquel nous devrions nous attendre. Toutefois, j'ai déjà posé la question suivante au premier ministre et je vais la lui poser encore une fois. Compte tenu de ce qu'il a dit, lorsqu'il est devenu premier ministre, au sujet de la communication des renseignements sans dorage et de la présentation des faits et des preuves, ce qui est bien, envisagera-t-il, lorsque l'analyse sera terminée, la tenue d'une enquête — et nous conviendrons que celle-ci nécessite un délai approprié — vu l'ampleur et la gravité de la situation?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, tous les décès qu'il y a eu dans notre province et, certainement, tous les décès liés à la pandémie sont évidemment très préoccupants. Monsieur le président, je félicite les personnes qui travaillent jour et nuit depuis le début du processus, qui ont travaillé sans relâche jusqu'au bout, afin que les gens puissent être le plus en sécurité possible.

Comme le sait le chef de l'opposition, chaque décision a été fondée sur des faits et les renseignements fournis par Santé publique et a été prise en fonction des intérêts supérieurs des gens de la province. Il sait également que, dans de nombreux cas, des personnes sont rentrées à l'hôpital pour d'autres raisons, mais elles ont alors obtenu un résultat positif à un test de dépistage de la COVID-19. La COVID-19 n'était pas la cause de leur admission. Cela fait partie de l'analyse en cours. Nous avons présenté de nombreux facteurs atténuants, mais nous avons également appris de nombreuses choses au cours du processus.

Ainsi, Monsieur le président, la voie que suit l'opposition ce matin est intéressante. Le chef de l'opposition sait très bien, puisqu'il a fait partie du comité du Cabinet sur la COVID-19, jusqu'à ce qu'il s'en retire, que nous prenions des décisions en fonction des faits dont nous disposions et des meilleurs renseignements possibles.

[Original]

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, j'imagine que le premier ministre sera content quand je ne serai plus le chef de l'opposition. Il ne pourra plus m'accuser d'avoir quitté le comité multipartite du Cabinet sur la COVID-19.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Cependant, il y a une chose qui est certaine, Monsieur le premier ministre : Si je siégeais toujours à ce comité — je ne sais même pas s'il existe encore —, je n'aurais pas l'occasion de poser les questions pertinentes que nous posons encore aujourd'hui sur toute la situation de la COVID-19. Nous pouvons le faire de façon ouverte et transparente.

Monsieur le premier ministre, nous allons donner une chance au processus d'analyse des cas de décès, au Nouveau-Brunswick, l'automne dernier, d'avoir lieu. Toutefois, je veux savoir du premier ministre... En réalité, ce n'est pas moi. Ce sont les gens du Nouveau-Brunswick et certainement les membres des familles de ces personnes qui ont perdu la vie. Après cette analyse, le premier ministre va-t-il considérer la tenue d'une enquête sur la situation?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, le chef de l'opposition laisse entendre qu'il ne pourrait pas poser de questions s'il faisait partie du comité. Eh bien, il pose des questions dont il connaît déjà les réponses, car il faisait partie du comité. Lorsqu'il parle de la décision prise il y a un an, il sait déjà pourquoi elle a été prise, comment elle a été prise et sur quels faits elle s'appuyait. Il est un peu ironique qu'il parle ici comme s'il remettait en question la décision à laquelle il a participé. S'il est question d'examiner la crédibilité, l'intégrité et l'honnêteté dans toute la discussion qui a eu lieu au début de ses déclarations liminaires, alors, il devrait simplement y réfléchir et penser aux questions qu'il pose.

Santé publique et le ministère de la Santé examinent toutes les statistiques. Nous demandons aux professionnels de la santé de nous aider à cerner ce que nous avons appris du processus, comme nous le ferions pour tout processus. Quelles sont les pratiques exemplaires pour l'avenir? Comment pouvons-nous nous protéger et protéger les gens de la province à l'avenir? Nous poursuivrons sur notre lancée, Monsieur le président. Si d'autres enquêtes ou renseignements sont nécessaires, nous ne ménagerons aucun effort pour obtenir tout ce qu'il faut pour mieux faire et améliorer la santé et le bien-être des gens de notre province. Merci, Monsieur le président.

SANTÉ MENTALE

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, nous savons que, avant la pandémie, la santé mentale constituait un problème très grave au Nouveau-Brunswick et dans le monde entier. La pandémie a en fait exacerbé le problème. La pandémie a suscité beaucoup plus de difficultés liées à la santé mentale.

Nous avons connu la malheureuse situation de Lexi Daken, qui s'est enlevé la vie. Un rapport a été rédigé par la suite, rapport assorti de 21 recommandations qui devaient être mises en œuvre. D'après ce que la ministre a dit lorsqu'elle s'est adressée aux médias, les

Questions orales

21 recommandations devaient être mises en oeuvre avant mars dernier. Nous avons appris que seulement 7 des 21 recommandations ont effectivement été mises en oeuvre. La ministre expliquerait-elle pourquoi les autres recommandations n'ont toujours pas été mises en oeuvre pour protéger et aider...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : En fait, Monsieur le président, j'ai expliqué la situation. J'ai même reconnu que, lorsque j'ai utilisé le mot « achevé » à l'époque, je suppose que, dans mon esprit, le mot « achevé » visait le travail en cours et toutes les initiatives que nous devions prendre. Sept d'entre elles ont donc été achevées. Toutes sont en cours. Certaines se poursuivront en permanence, car il s'agit de questions d'amélioration continue.

Toutefois, permettez-moi de vous dire ceci. Nous avons recruté autres 26 professionnels de la santé mentale pour nos urgences. Nous avons mis des travailleurs sociaux dans nos services des urgences. Nous avons mis en oeuvre la thérapie à séance unique dans la province, Monsieur le président, ce qui a contribué énormément à réduire de 60 % la liste d'attente pour les services de santé mentale dans notre province. Personne d'autre n'a accompli un tel travail. Ce sont là d'énormes réalisations dont je suis fière et que le ministère a pu accomplir en temps de pandémie mondiale.

SOINS DE SANTÉ

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, j'entends la ministre répéter sans cesse que le gouvernement prend toutes les bonnes mesures. Toutefois, elle fixe constamment des objectifs pour que des progrès soient accomplis, mais elle ne respecte jamais les échéanciers prévus. En ce qui concerne l'engagement visant à donner accès à chaque personne du Nouveau-Brunswick à un fournisseur de soins de santé dans un délai de six mois, cela ne s'est jamais produit. En fait, le nombre de personnes qui cherchent à avoir accès à un fournisseur de soins de santé a augmenté sous sa direction. Elle a dit que des recommandations seraient mises en oeuvre avant la fin de mars 2021. Seulement 7 des 21... Plus que jamais, les gens sont aux prises avec des problèmes de santé mentale.

Je demande au premier ministre : Cherchez-vous à rendre la ministre responsable des objectifs qu'elle se fixe? Elle ne respecte pas ses propres objectifs.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Vous savez, Monsieur le président, je ne peux pas... Si je pouvais dresser la liste des réalisations que le

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

ministère, les régies régionales de la santé et nos partenaires d'EM/ANB ont menées à bien pendant la pandémie, je prendrais tout le temps accordé à la période des questions.

Voici ce que je vais dire à cet égard. Si j'ai été trop ambitieuse, j'en suis désolée, mais nous rendrons des comptes. En fait, Monsieur le président, à la Chambre, nous savons tous — nous savons tous — que nous serons jugés après coup. Nous serons jugés en fonction de ce que nous avons accompli. C'est comme je l'ai déjà dit. Les parlementaires de l'ancien gouvernement de Brian Gallant ont laissé diminuer par centaines le nombre d'inscriptions en sciences infirmières. Nous avons perdu les infirmières en question. Si ces infirmières travaillaient aujourd'hui au sein du système, notre province serait en meilleure posture que toute autre province de l'Atlantique. Je vais donc m'en tenir à notre bilan pour ce qui est de nos réalisations, mais sachez que nous nous attaquons de façon ambitieuse à tous les enjeux.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Madame la ministre.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, si la ministre, qui vient de présenter des excuses, admettait que, régulièrement, elle n'a pas réussi à atteindre les objectifs qu'elle s'était fixés, elle présenterait des excuses tous les jours. Vous savez, Monsieur le premier ministre, je vous ai posé la première question au sujet de votre déclaration indiquant que vous présenteriez les renseignements sans dorage. Eh bien, la ministre vient d'échouer à cet égard. Elle vient d'échouer, car elle fait dans le dorage d'image et la politcaillerie. Des gens souffrent en raison de problèmes de santé mentale. Ils ont besoin d'aide — plus d'aide —, et la ministre s'était engagée à mettre en oeuvre les 21 recommandations au plus tard le 31 mars 2021. Nous sommes en juin 2022, en passant. Monsieur le premier ministre, pouvez-vous, à tout le moins, lui demander de rendre des comptes?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, savez-vous quels sont les risques de fixer des objectifs concrets? Il est difficile de les atteindre, et le défi consiste à travailler plus fort la prochaine fois pour apporter des améliorations. Les Libéraux ont toujours présenté des idées ambitieuses sans fixer d'objectifs concrets. À quand remonte la dernière fois qu'un plan de la santé a été élaboré et que nous avons pu dire qu'il serait réalisé pendant notre mandat? Cela présente toujours un risque, mais il n'est pas possible d'améliorer la situation en l'embellissant et en disant que nous nous améliorerons, que nous apportons des améliorations ou que nous pensons qu'elle s'est améliorée. Non, on s'améliore en disant : Voici ce qu'il faut faire.

Tout comme c'est le cas en éducation, il faut savoir combien d'infirmières obtiendront leur diplôme l'année prochaine, l'année suivante et celle d'après. Il ne s'agit pas de dire que nous ferons mieux. Il s'agit de dire que la situation s'améliore. En effet, il y aura des difficultés à surmonter, mais un groupe de travail collabore avec les deux réseaux de santé, soit Vitalité et Horizon, afin d'obtenir de meilleurs résultats partout dans la province. Nous

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

analysons aussi les endroits où il serait possible d'apporter des améliorations, car cela pourrait être n'importe où. Des patients pourraient se déplacer dans la province pour se faire traiter plus rapidement, car nous voulons utiliser le mieux possible les ressources des réseaux Vitalité et Horizon.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, en novembre 2019, nous avons voté à l'unanimité en faveur d'une motion, proposée par l'opposition officielle, visant à créer un poste de défenseur en matière de santé mentale. N'est-ce pas? Il a fallu deux ans et demi à la ministre et au gouvernement pour effectivement faire quelque chose ; toutefois, ils en ont confié la responsabilité à l'ombud. La santé mentale est un enjeu si sérieux qu'un défenseur en matière de santé mentale devrait être indépendant et occuper un poste qui lui est propre. De très nombreuses questions sont liées à la santé mentale. Tout d'abord, pourquoi vous a-t-il fallu deux ans et demi pour faire ce que vous avez fait? De plus, pourquoi n'avez-vous pas créé un poste de défenseur entièrement indépendant des autres hauts fonctionnaires de l'Assemblée?

L'hon. M. Holder (Portland-Simonds, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, PC) : Vous savez, Monsieur le président, nous voulons parler de tergiversations. Parlons des gens d'en face. Savez-vous quoi? La première chose que nous avons faite a été de mettre en place la Stratégie en matière de ressources infirmières, et nous avons ensuite agi. D'abord, nous avons créé le programme de transition, et 24 nouvelles places ont été créées à l'UNBSJ. Puis, ce chiffre est passé à 32. Ensuite, 25 places ont été créées à l'Université de Moncton et puis 24 autres à Fredericton. Qu'ont fait les gens d'en face? Rien. Que dalle.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre. À l'ordre, Monsieur le député.

L'hon. M. Holder (Portland-Simonds, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, PC) : Les mesures ont permis de former plus de personnel infirmier en deux ans qu'il y en a eu en quatre ans. Qu'avons-nous fait après cela? Nous avons mis en place un service d'orientation, ce qui a fait passer le nombre d'infirmières formées à l'étranger de 5 par année à 80 l'année dernière, Monsieur le président. Quant à eux, les gens d'en face ont eu deux ministres — deux ministres — à la tête du ministère, mais ils n'ont rien accompli de tel — rien du tout. S'ils veulent comparer le bilan de la ministre de la Santé à ceux des deux ministres de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, je suis prêt en tout temps à défendre le bilan de la ministre actuelle.

PRIX DES COMBUSTIBLES

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Monsieur le président, selon Kalibrate Canada, il en coûte aujourd'hui 40 \$ plus cher pour remplir un réservoir d'essence de 50 L qu'à pareille date l'année dernière. Alors qui tire profit de la somme additionnelle de 40 \$ que nous payons chaque fois que nous faisons le plein cette année comparativement à l'année dernière? Eh bien, près de la moitié de cette somme — 19 \$ pour chaque plein d'essence — est versée aux grandes sociétés pétrolières et gazières. Environ 40 % de la somme, ou la somme additionnelle de 16 \$ pour chaque plein d'essence, est engrangée par la raffinerie de Irving Oil. Les gouvernements touchent la somme additionnelle de 5 \$ provenant de la TVH pour chaque plein d'essence, alors que 1 \$ additionnel tiré de la taxe sur le carbone sert à réduire davantage l'impôt provincial sur le revenu. Monsieur le président, 90 % de l'augmentation des prix de l'essence — 35 \$ des 40 \$ additionnels que nous payons actuellement à chaque plein d'essence — génère des bénéfices exceptionnels pour les sociétés pétrolières. Le premier ministre appuiera-t-il l'imposition de taxes sur les bénéfices exceptionnels des sociétés pétrolières pour les redistribuer à la population du Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Monsieur le président, c'est un plaisir de prendre la parole ici en ce dernier jour de la session pour discuter d'une question dont nous parlons depuis assez longtemps. Hier, nous avons eu beaucoup de discussions à la Chambre à cet égard.

Selon moi, l'un des éléments dont il faut tenir compte, c'est le fait que les parlementaires du côté de l'opposition parlent beaucoup des grandes sociétés pétrolières, du mauvais gouvernement et de la nécessité d'agir maintenant, mais, vous savez, ils ont très bien réussi à inventer un récit — et devraient probablement en être félicités — qui ne reflète pas bien la réalité du fait que nous devons nous comparer aux autres provinces du pays. Un écart de 0,6 ¢ le litre nous sépare de la Nouvelle-Écosse. Dans d'autres provinces, les prix de l'essence sont en fait plus élevés que les nôtres, et toutes ces provinces sont également approvisionnées par des raffineries. Lorsque les parlementaires du côté de l'opposition tentent de faire de la situation une question propre au Nouveau-Brunswick en disant que nous sommes horribles, que la situation est terrible et que nous la gérons en vase clos, ils ne rapportent pas fidèlement ce qui se passe.

Or, c'est très décevant lorsque les gens de l'opposition ne veulent pas se joindre à nous pour parler des domaines où nous pouvons nous atteler à la tâche, pour talonner le gouvernement fédéral et pour avoir une discussion sur la façon dont nous pouvons collaborer et travailler ensemble. Nous n'avons aucun soutien à l'Assemblée législative.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

Questions orales

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Monsieur le président, nous payons 40 \$ de plus pour faire le plein cette année comparativement à l'année dernière, et 90 % des coûts additionnels constituent des bénéfices exceptionnels pour les sociétés pétrolières. Chaque fois que nous faisons le plein — chaque fois —, nous versons aux grandes sociétés pétrolières la somme additionnelle de 35 \$. Par conséquent, ces dernières nagent dans des bénéfices exceptionnels. Les gens du Nouveau-Brunswick veulent savoir où vont vraiment les sommes additionnelles qu'ils sont obligés de payer lorsqu'ils font le plein. La réponse, c'est qu'elles vont à Irving Oil et aux grandes sociétés pétrolières. Irving Oil et les grandes sociétés pétrolières tirent profit d'une situation dont elles ne sont pas responsables.

Au Royaume-Uni, les grandes sociétés pétrolières sont tenues de payer une taxe additionnelle de 25 % pour les 12 prochains mois en raison des bénéfices exceptionnels qu'elles engrangent. Monsieur le président, il s'agit d'une taxe ponctuelle, laquelle devrait plaire au gouvernement actuel, qui privilégie les solutions ponctuelles. En ce qui concerne la collaboration, le premier ministre travaillera-t-il avec moi pour convaincre le premier ministre du Canada d'établir une taxe ponctuelle sur les bénéfices exceptionnels qu'engrangent les grandes sociétés pétrolières?

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Monsieur le président, je répondrai au député d'en face qu'il est bon d'entendre qu'il veut vraiment nouer le dialogue avec le gouvernement fédéral. C'est certainement ce que nous disons depuis le début. Tout bien considéré, je ne sais pas nécessairement si le député adopte la bonne approche. Il semble que les parlementaires du Parti vert aient bâti une carrière en parlant de la façon d'obliger les entreprises à fermer leurs portes.

Nous ne disons pas que nous ne pouvons pas examiner et évaluer la question. La preuve, c'est le travail que nous faisons pour demander à des organismes comme la CESP de nous fournir une analyse, de discuter de la situation et de nous donner des ventilations, des données et des renseignements afin que nous puissions prendre des décisions éclairées.

En fin de compte, je reviens au fait que le récit inventé par l'opposition pour présenter la situation comme un problème propre au Nouveau-Brunswick ne reflète absolument pas la réalité. C'est regrettable, car, au lieu de passer du temps à parler des façons dont nous pouvons collaborer et travailler ensemble pour trouver des solutions, les gens d'en face tentent de lancer des attaques politiques mesquines, ce qui correspond justement aux propos de celui qui sera dès demain l'ancien chef de l'opposition, lorsqu'il disait vouloir que nous soyons francs sans faire de propagande. Nous voulons la même chose de votre part.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.



Questions orales

SOINS DE SANTÉ

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, si un médecin avait été présent à la Chambre, nous aurions pu lui demander une ordonnance pour calmer l'avant-dernier ministre qui a pris la parole, car celui-ci s'est emballé. Il siège à la Chambre depuis 23 ans, et voilà tout ce qu'il a à dire. Sérieusement? S'il croit que la ministre de la Santé fait du bon travail... Le nombre de postes vacants de médecins, ce qui relève de la ministre, s'élève à 181, et le nombre de postes vacants au sein du personnel infirmier dans le secteur public, ce qui relève aussi de la ministre, s'élève à 783. Savez-vous quoi? La situation a une incidence sur toute une gamme de services.

[Original]

Un autre service s'est ajouté hier à ceux déjà éliminés. Le service de pédiatrie offert au Centre hospitalier universitaire Dr-Georges-L.-Dumont ferme — un de plus. Comment pouvez-vous être fière? Vous dormez au gaz. Vous dormez aux commandes. Vous ne faites pas votre travail. Vous communiquez de l'information, en dorant votre image, sur un manque de résultats. Madame la ministre, expliquez-nous.

[Traduction]

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, les événements du passé sont importants. Le député a parlé de 782 postes au sein du personnel infirmier. La situation ne serait-elle pas entièrement différente aujourd'hui si les inscriptions qui ne se sont pas concrétisées pendant le mandat de l'ancien gouvernement avaient alors donné lieu à la formation de plus de 800 infirmières et infirmiers additionnels?

Voici ce que je peux dire : Nous avons recruté plus de médecins que nous en avons perdu cette année. Nous avons recruté plus d'infirmières et d'infirmiers que nous en avons perdu cette année. De plus, nous savons maintenant que les soins primaires, en particulier, ne peuvent se résumer au recrutement d'un nouveau médecin pour chaque médecin qui quitte le système. Voilà pourquoi nous travaillons au modèle de soins collaboratifs. En passant, c'était indiqué dans les lettres de mandat à l'époque du gouvernement Graham, mais ce gouvernement n'a jamais mené la tâche à bien.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre. À l'ordre, s'il vous plaît.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Eh bien, nous, nous menons maintenant la tâche à bien, Monsieur le président. Nous travaillons avec les professionnels connexes, les pharmaciens et les optométristes et nous veillons à ce que chacun puisse exercer l'éventail complet de ses fonctions.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Madame la ministre.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, je pense qu'il est temps que le premier ministre prenne la parole — prenne la parole — parce que la lettre de mandat non écrite que la ministre de la Santé n'a jamais reçue occasionne la fermeture d'un grand nombre de services. Voilà pourquoi je pense que le premier ministre lui a dit de vive voix : Fermez tous les services ; prenez des mesures qui toucheront le service des urgences à Sackville ; prenez des mesures qui toucheront le service des urgences du Centre hospitalier universitaire Dr-Georges-L.-Dumont ; fermez le service d'obstétrique à l'Hôpital du Haut de la Vallée ; fermez le service de pédiatrie à Miramichi ; fermez le service d'obstétrique de Campbellton ; fermez le service d'ophtalmologie de Campbellton ; prenez des mesures qui toucheront le service des urgences de l'Hôpital Stella-Maris-de-Kent. D'immenses défis se posent au service des urgences du Moncton Hospital.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre, Mesdames et Messieurs les parlementaires.

[Original]

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Et, aujourd'hui, il y a la question du service de pédiatrie offert au Centre hospitalier universitaire Dr-Georges-L.-Dumont.

[Traduction]

Monsieur le premier ministre, vous allez droit vers un échec. Vous n'arrivez pas à remettre le système de santé sur les rails. Quand présenterez-vous votre démission?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Eh bien, Monsieur le président, l'opposition libérale a l'habitude de baisser les bras lorsque les choses se compliquent. Un défi se pose effectivement à nous au sein de notre système de santé, mais nous sommes logés à la même enseigne que les autres provinces. Vous avez lu des rapports récents de la Colombie-Britannique. Des défis se posent d'un bout à l'autre du pays. Or, savez-vous quelles possibilités s'offrent à nous? Nous avons la possibilité de faire en sorte que les deux réseaux de la santé fournissent les meilleurs services possibles dans tous les secteurs possibles. Cela signifie-t-il que nous pouvons tout faire, à tous les égards? Non, ce n'est pas le cas. Toutefois, cela signifie que nous pouvons faire preuve du même esprit d'innovation



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

que pendant la pandémie de COVID-19, où nous avons travaillé ensemble et fourni les services nécessaires, en fonction des besoins. Oui, le système de santé au Nouveau-Brunswick changera. C'est inévitable. Pour qu'il s'améliore, nous devons innover et être plus forts.

Lorsque la ministre parle d'une lettre de mandat dans laquelle sont énoncés des objectifs qui n'ont aucunement été réalisés et qui ne constitue que des paroles en l'air, voilà qui rappelle l'histoire du Parti libéral. Il y a des difficultés auxquelles nous nous attaquerons de front, comme nous le faisons depuis le début de notre mandat. Nous trouverons des possibilités de changement qui favoriseront l'amélioration. Le changement s'opérera, Monsieur le président, et le processus est déjà en cours.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre. Le temps consacré à la période des questions est écoulé.